

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CIAS

2017

### 1- Obligations et textes de référence :

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1<sup>1</sup>).*

### 2- Contenu et apport de la Loi NOTRe :

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.

- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.

- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

<sup>1</sup> Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lelaboration-budget>

A noter : Les éléments demandés dans la note de présentation ne sont pas nouveaux, ils accompagnent automatiquement l'édition du budget avec n'importe quel logiciel de comptabilité publique. La seule innovation réside dans la publication électronique de ce document.

**3- Conclusion sur le document préparatoire fourni**

Le document de 2016 était déjà conforme à la majorité des exigences de la Loi NOTRe. La publication en juin 2016 des décrets de présentation n'ont fait apparaître que les exigences de faire un état de la dette et de publication électronique. L'essentiel du précédent document de présentation sera donc conservé.

**4- Présentation synthétique des éléments essentiels de la structure en conformité avec la loi NOTRe**

Ces éléments seront donnés dans le rapport d'orientation budgétaire :

- POPULATION
- COMPOSITION DE L'EXECUTIF
- RESSOURCES PAR SECTION (orientation)
- NIVEAU DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE
- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION : cela correspond au versement effectué par le SIVOM
- ETAT DES EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL

**5- Bilan d'activité du Service de Restauration de l'année 2016 :**

Nombre de repas servis :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Cantines SIVOM</b>	57 400	57 055	57 064	57 973	60 143	62 567	64 309	69 532	<b>74 253</b>
<b>Centres de loisirs</b>	1 465	2 630	2 886	2 659	2 475	1 431	1 747	Eléments cumulés	Eléments cumulés
<b>Conventionnement divers</b>	6 826	58	1 216	1 498	864	732	388	2 904	<b>2 250</b>
<b>Conseil Général</b>	6 916	6 867	10 543	11 503	14 956	17 821	21 823	23 910	<b>26 559</b>
<b>Pers. Agées</b>	33 518	40 768	43 875	40 140	46 932	52 942	52 681	50 480	<b>51 094</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 125</b>	<b>107 378</b>	<b>115 584</b>	<b>113 773</b>	<b>125 370</b>	<b>135 493</b>	<b>140 948</b>	<b>146 826</b>	<b>151 906</b>

DECOMPOSITION DES REPAS SERVIS SUR NOTRE TERRITOIRE :

COMMUNE	REPAS PERSONNES AGEES			REPAS CANTINES		
	2015	2016	Evolution	2015	2016	Evolution
ARMISSAN	1 925	<b>1 056</b>	-869	9 067	<b>9 607</b>	+540
BAGES	1 176	<b>1 682</b>	506			
BIZANET	1 476	<b>1 220</b>	-256	13 928	<b>13 839</b>	-89
COURSAN	9 854	<b>12 144</b>	2 290			
CUXAC	5 172	<b>5 220</b>	48			
FLEURY	8 044	<b>8 181</b>	137			
GRUISSAN	6 371	<b>6 244</b>	-127			
MARCORIGNAN	1 732	<b>2 173</b>	441	5 830	<b>6 796</b>	+966
MONTREDON	2 831	<b>3 820</b>	989	10 511	<b>11 049</b>	+538
MOUSSAN	2 688	<b>2 010</b>	-678	10 225	<b>11 758</b>	+1 533
NEVIAN	2 193	<b>2 189</b>	-4	5 822	<b>5 252</b>	-570
OUVEILLAN	4 586	<b>5 344</b>	758	14 149	<b>15 954</b>	+1 805
RAISSAC	67	<b>95</b>	28			
SALLES	3 391	<b>4 884</b>	1 493			
VILLEDAIGNE	1 807	<b>831</b>	-976			
VINASSAN	5 130	<b>5 314</b>	184			
<b>TOTAL</b>	<b>58 557</b>	<b>62 407</b>	<b>3 964</b>	<b>69 532</b>	<b>74 253</b>	<b>+4 721</b>

**REPAS SERVIS SUR LE GINESTACOIS :**

COMMUNE	Payant intégral	APA	DDS	TOTAL
ARGELIERS	2 115	751	0	<b>2 866</b>
BIZE	908	366	0	<b>1 274</b>
GINESTAS	590	897	0	<b>1 487</b>
MIREPEISSET	746	0	0	<b>746</b>
MAILHAC	608	0	0	<b>608</b>
POUZOLS	423	0	0	<b>423</b>
ST MARCEL	1 990	254	0	<b>2 244</b>
ST NAZAIRE	1 760	270	0	<b>2 030</b>
ST VALLIERE	180	366	0	<b>546</b>
SALLELES	1 081	685	0	<b>1 766</b>
VENTENAC	1 225	31	0	<b>1 256</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 626</b>	<b>3 620</b>	<b>0</b>	<b>15 246</b>

L'an dernier sur ce territoire, nous avons servi 15 947 repas. On constate donc une très légère diminution du service sur ce territoire.

**EN CONCLUSION SUR L'ACTIVITE :**

Le service a connu une hausse de son activité pour la cinquième année consécutive.

## 6- Point financier sur le service

RECETTES		DEPENSES	
PRODUITS DE L'ACTIVITE		CHARGES DE PERSONNEL	Annuel
<b>Personnes âgées</b>	<b>Annuel</b>	Masse salariale	123 795,57 €
Personnes âgées non prélevées	253 803,95 €	Charges	83 329,44 €
Personnes âgées prélevées	199 434,98 €	CIOS	2 864,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>453 238,93 €</b>	FIPHP	389,37 €
<b>Conseil Départemental</b>	<b>Annuel</b>	Médecine professionnelle	533,78 €
APA	98 429,13 €	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>210 912,16 €</b>
DDS PA	2 900,30 €	<b>FACTURES FOURNISSEURS</b>	<b>Annuel</b>
DDS PH	2 241,40 €	SHCB	571 852,03 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>103 570,83 €</b>	Conditionnement	3 589,22 €
<b>Communes/Conventionnés</b>	<b>Annuel</b>	Fournitures entretien	71,52 €
Armissan	34 720,00 €	Fourniture petit équipement	466,72 €
Bizanet	50 022,00 €	Epicerie/divers alimentation	432,22 €
Marcorignan	24 522,40 €	Abonnement Elis	2 189,03 €
Montredon	36 040,00 €	Carburants	10 081,44 €
Montredon (ALSH)	6 698,00 €	Location Petit Forestier	40 776,31 €
Moussan	42 374,80 €	Entretien véhicules	- €
Névian	18 907,20 €	Groupama véhicules	- €
Ouveillan	57 508,80 €	Télépéage	702,90 €
MJC	7 012,80 €	Dexia	5 147,39 €
CIAS	7 909,04 €	Autres	2 813,10 €
Autres	856,00 €	LOYER	6 200,00 €
Repas Personnel	2 235,84 €		- €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>288 806,88 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>644 321,88 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>Annuel</b>	<b>FRAIS BANCAIRES</b>	<b>Annuel</b>
Indemnités journalières	1 630,80 €	Rejets de prélèvement	- €
Assurance du personnel	13 007,39 €	Annulation de titres	407,88 €
Remboursement CUI	15 442,71 €	Frais chèques impayés	1,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>30 080,90 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>408,88 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>875 697,54 €</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>Annuel</b>
		Lissés sur l'année	9 003,14 €
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 003,14 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>864 646,06 €</b>

**Résultat financier 2016 +11 051.48 €**

## 7- Bilan de l'année concernant l'Administration Générale

Il n'y a pas de bilan en termes d'activité à dresser de ce service. Il est composé deux agents d'accueil, de l'agent en charge des archives et d'un CUI-CAE dont le contrat expire le 28 Février 2017.

## Bilan budgétaire de l'année (toutes sections confondues)

<i>Sens</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<b>Recettes</b>	1 125 870.07 €	16 989.30 €
<b>Dépenses</b>	1 145 983.92 €	17 434.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>-20 113.85 €</b>	<b>+445.64 €</b>

### Fonctionnement Recettes :

1 338 755.56 € étaient budgétés, 1 125 870.07 € ont été réalisés, soit un pourcentage de 84.10%.

Les recettes étaient envisagées de la manière suivante :

- Ch. 002 « Résultat d'exploitation reporté » pour 292 255.56 €. Cette somme s'inscrit budgétairement mais ne se réalise pas car il s'agit de faire apparaître les résultats cumulés du budget.
- Ch.013 « Atténuation de charges » 1 000.00 € ont été budgétés. Malheureusement la longue maladie du Chef de Service nous a conduits à percevoir beaucoup plus.
- Ch. 70 « Vente de produits fabriqués » pour 803 500.00 €. Nous avons réalisé 867 142.82 € (107.92%), ce qui traduit simplement l'augmentation du nombre de repas servis.
- Ch. 74 « Dotations », 220 000.00 € étaient prévus et ont été réalisés. Cette somme est constituée par le virement du SIVOM.
- Ch. 76 « Produits financiers » il s'agit des remboursements sur CUI. 22 000.00 € avaient été anticipés, 22 147.21 € ont été réalisés.

### Fonctionnement Dépenses :

- **Chapitre 011 : « Charges à caractère Général »**

734 847.77 €€ ont été prévus et 717 377.26 € ont été dépensés sur le service, soit un taux de réalisation de 97.62%

Le point essentiel du chapitre :

Article 6042 « Achat de prestations de services »

La hausse d'activité du Service de Restauration a entraîné logiquement une délibération modificative du budget en fin d'année pour pouvoir payer le prestataire de services. 545 500.00€ avaient été prévus sur ce seul article consacré au prestataire. 30 000.00 ont été rajoutés pour atteindre la somme de 575 500.00 € budgétés.

Nous en avons réalisé 571 852.03€.

Le reste des dépenses est resté dans l'ordre des prévisions établies. Nous avons pu passer le projet animation sur ce budget soit 1 479.99 € pour la soirée du 3 Septembre et 1 840.88 € pour la seconde.

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »**

347 000 € ont été budgétés et 304 876.26 € ont été dépensés, soit un taux de réalisation de 87.86%.

La prévision avait été volontairement large du fait du virement plus important que nous avons reçu du SIVOM. Il s'agissait d'éviter tout risque vis-à-vis de la paye du personnel à la fin de l'année.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre et de transfert »**

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier, il concerne les amortissements.

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

Ce chapitre appelle une attention particulière.

Il est constitué de 3 articles : 652 « Déficit des budgets à caractère annexes » qui correspond comme au SIVOM à notre ligne d'attente, 657363 « Subvention à caractère administratif » et 65738 « Autres organismes publics ».

Le dernier article cité concerne le versement de la subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel pour 2 200.00 €.

Les deux autres lignes sont autrement plus importantes. Nous allons les présenter sous forme de tableau.

Article	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé	Disponible
<b>CHAPITRE</b>	<b>269 350.56 €</b>	<b>-50 050.00 €</b>	<b>219 300.56 €</b>	<b>87 700.00 €</b>	<b>131 600.56 €</b>
652 Déficit des budgets annexes	252 150.56 €	-50 050.00 €	202 100.56 €		
657363 Subvention à caractère administratif	15 000.00 €		15 000.00 €	85 500.00 €	
65738 Autres organismes (amicale)	2 200.00 €		2 200.00 €	2 200.00 €	

- **Chapitre 66 « Charges financières »**

Le chapitre avait dû être ouvert en cours d'année pour 1.00€ de frais de chèque impayé. Il n'y a pas d'autre commentaire à faire sur ce point.

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

Ce chapitre correspond à des annulations de titres sur exercices antérieurs. La somme de 20 000.00 € avait été inscrite en novembre suite à la découverte par le Trésor Public que les prélèvements du mois d'avril 2014 n'avait jamais été prélevé aux bénéficiaires (17 000.00 €). Au total nous avons réalisé 19 972.17 € d'annulations.

**EN CONCLUSION SUR LE RESULTAT BUDGETAIRE DU CIAS :**

La section présente un déficit de 20 113.85 € qui s'explique notamment par le virement qui a été fait au SAD en fin d'année. Ce déficit a été minoré du fait du bon résultat du Service de Restauration et du versement important que nous avons reçu du SIVOM.

Résultat cumulé en Fonctionnement :

	Fonctionnement
Solde 2015	<b>292 255.56 €</b>
Résultat 2016	-20 113.85 €
<b>Solde 2016</b>	<b>272 141.71 €</b>



## Investissement Recettes :

214 629.34 € ont été budgétés, nous en avons réalisé 17 434.94 €.

Les recettes budgétées sont liées à une reprise des résultats de l'année précédente, aux amortissements, et au FCTVA.

## Investissement Dépenses :

214 629.34 € étaient inscrits, 16 989.30 € ont été dépensés.

Une dépense a été effectuée : la première concerne l'achat du logiciel de paye et de RH pour 16 989.30 €.

### EN CONCLUSION SUR LE RESULTAT BUDGETAIRE DU CIAS EN INVESTISSEMENT :

Pas de commentaire particulier.

Résultat cumulé en Investissement :

	Investissement
Solde 2015	198 572.11 €
Résultat 2016	445.64 €
<b>Solde 2016</b>	<b>199 017.75 €</b>

## **ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2017**

### ***SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :***

L'objectif principal est de poursuivre la bonne activité du Service de Restauration pour maintenir le service dans le positif côté qualité et financier.

### ***SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT:***

Il est envisagé de renouveler au moins deux véhicules.